



Concertation préalable du 11 mars au 8 avril 2019

Nantes Métropole a décidé d'engager des études préalables pour le projet de contournement de bourg d'Orvault afin d'améliorer les conditions de circulation.

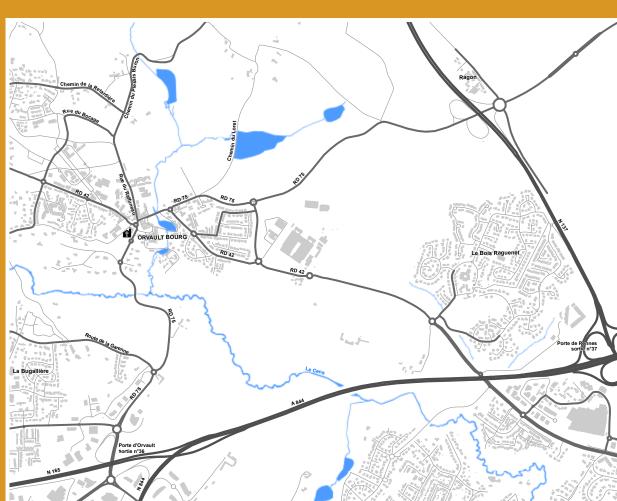
En effet, avant toute approbation de programme et d'enveloppe financière, le projet de réalisation du contournement du bourg d'Orvault doit faire l'objet d'une concertation préalable qui permettra :

- > de présenter les éléments du projet ;
- > de répondre aux interrogations des habitants et usagers ;
- > d'enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes des parties prenantes du projet pour construire une (des) solution(s) partagée(s).

Situation actuelle

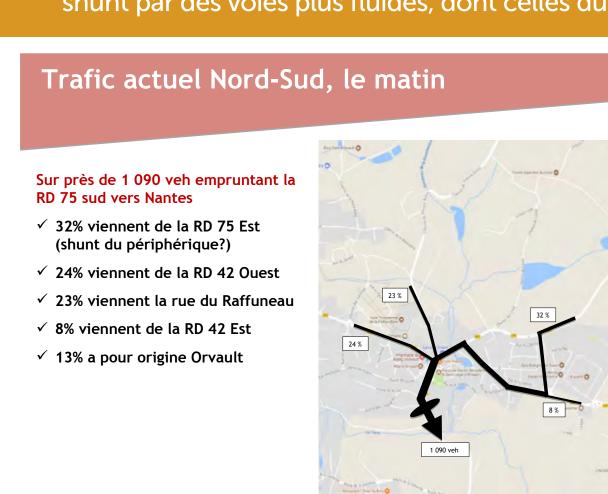
Le bourg d'Orvault s'est développé autour de l'armature formée par les deux routes départementales s'intersectant Place de l'Église :

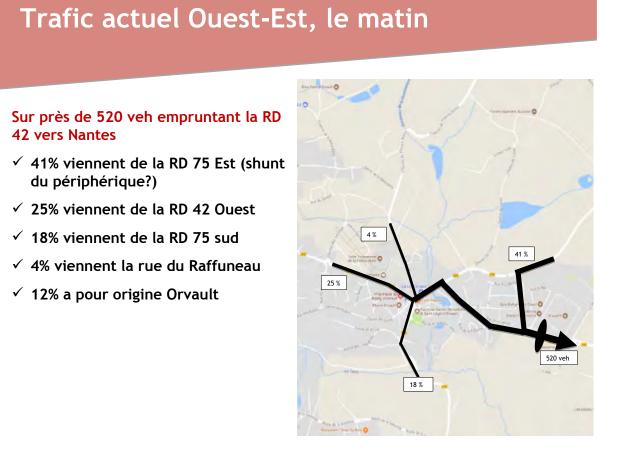
- > la RD42 assure pour partie le transit de véhicules provenant du Nord-Ouest (secteur de Redon -Blain) et du Nord-Est (Treillières);
- > la RD75, davantage utilisée pour du transit local, entre d'un côté Nantes, Saint-Herblain et le périphérique et, de l'autre côté, la Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre, ou le sud de Treillières.



Progressivement, les trafics se sont accrus sur ces deux axes aux heures de pointe, compte-tenu :

- > du développement urbain sur Orvault et les communes situées plus au nord,
- > de la hausse du trafic lié à l'engorgement des pénétrantes et du périphérique, générant des pratiques de shunt par des voies plus fluides, dont celles du bourg d'Orvault.

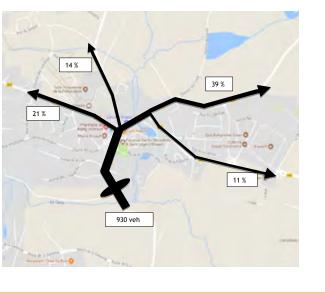




Trafic actuel Sud-Nord, le soir

Sur près de 930 veh empruntant la **RD 75 sud depuis Nantes**

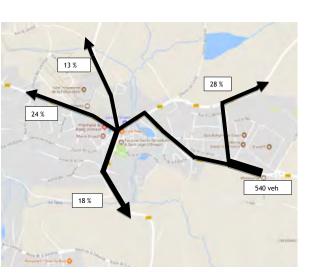
- ✓ 39% en direction de la RD 75 Est
- √ 21% en direction de la RD 42 Ouest
- √ 14% en direction de la rue du Raffuneau
- √ 11% en direction de la RD 42 Est √ 15% à destination d'Orvault



Trafic actuel Est-Ouest, le soir

Sur près de 540 veh empruntant la RD **42 Est depuis Nantes**

- ✓ 28% en direction de la RD 75 Est
- √ 24% en direction de la RD 42 Ouest
- √ 18% en direction de la RD 75 sud √ 13% en direction la rue du
- Raffuneau √ 17% à destination d'Orvault



Objectifs poursuivis

Réduire les trafics dans le centre bourg d'Orvault en déplaçant les flux de transit sur un axe routier de contournement.

Améliorer le fonctionnement et le cadre de vie du centre-bourg d'Orvault grâce à la réduction des nuisances (espace public moins bruyant, moins pollués, moins congestionné).

Métropole - Réf. 02-2019 - © Nantes Métropole - Duplijet

DG à l'information et à la relation au Citoyen Nantes





Diagnostics

Des diagnostics de terrain ont été réalisés en 2018 pour permettre d'obtenir les connaissances utiles à l'élaboration du projet :

- > Diagnostic foncier (propriétaires fonciers, développement urbain d'Orvault)
- > Diagnostic agricole (exploitations agricoles)
- > **Diagnostics environnementaux** (biodiversité, zone humide, hydrologie, hydrogéologie, qualité de l'air, ambiances sonores, paysage)

Ces études et diagnostics ont été réalisés durant une période de 12 mois. Toutes les thématiques de l'environnement ont ainsi été étudiées afin de mettre en évidence les principaux enjeux à prendre en compte dans le choix des tracés.

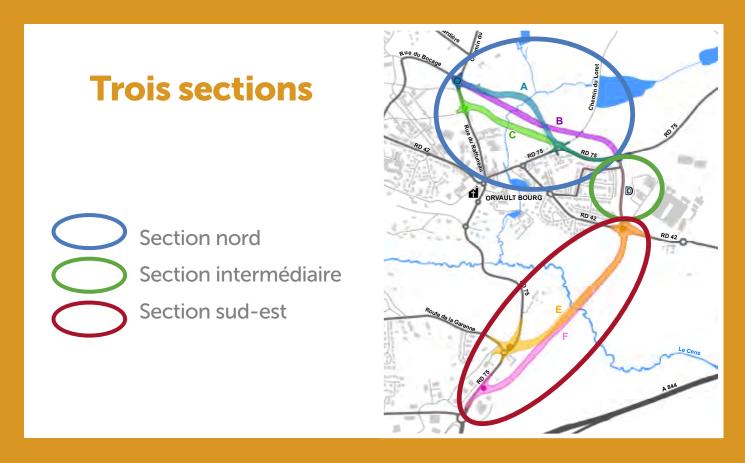
diagnostics

recherche de tracés

concertation

choix du tracé préférentiel

Tracés étudiés



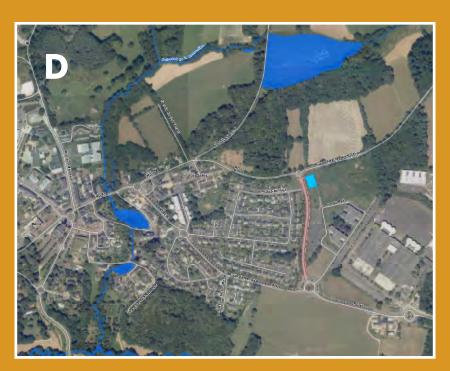
Section nord : création d'une voie nouvelle (avec piste cyclable) **Rue du Raffuneau <> RD75 nord >> Variantes A, B, C**





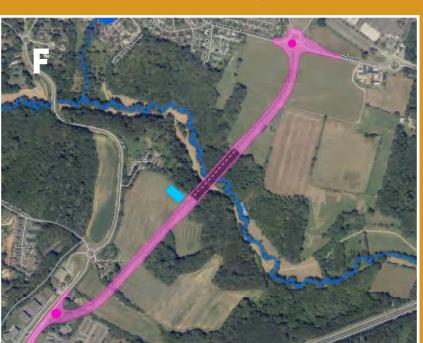


Section intermédiaire : création d'une piste cyclable le long de la voie existante RD75 nord <> RD42 est >> Variante D



Section sud-est: création d'un voie nouvelle (avec piste cyclable) RD42 est <> RD75 sud >> Variante E, F





Les continuités cyclables sont assurées le long du contournement





Choix du tracé de moindre impact pour l'environnement

Dans le cadre de l'instruction réglementaire du projet (deuxième phase d'étude) et au regard du Code l'Environnement, Nantes Métropole devra proposer un tracé de moindre impact environnemental en appliquant la ministérielle « Eviter-Réduire-Compenser ».

À défaut, le choix d'un autre tracé devra être justifié au regard des autres enjeux (humains, techniques, économiques,...)

Tableau multicritère d'aide à la décision

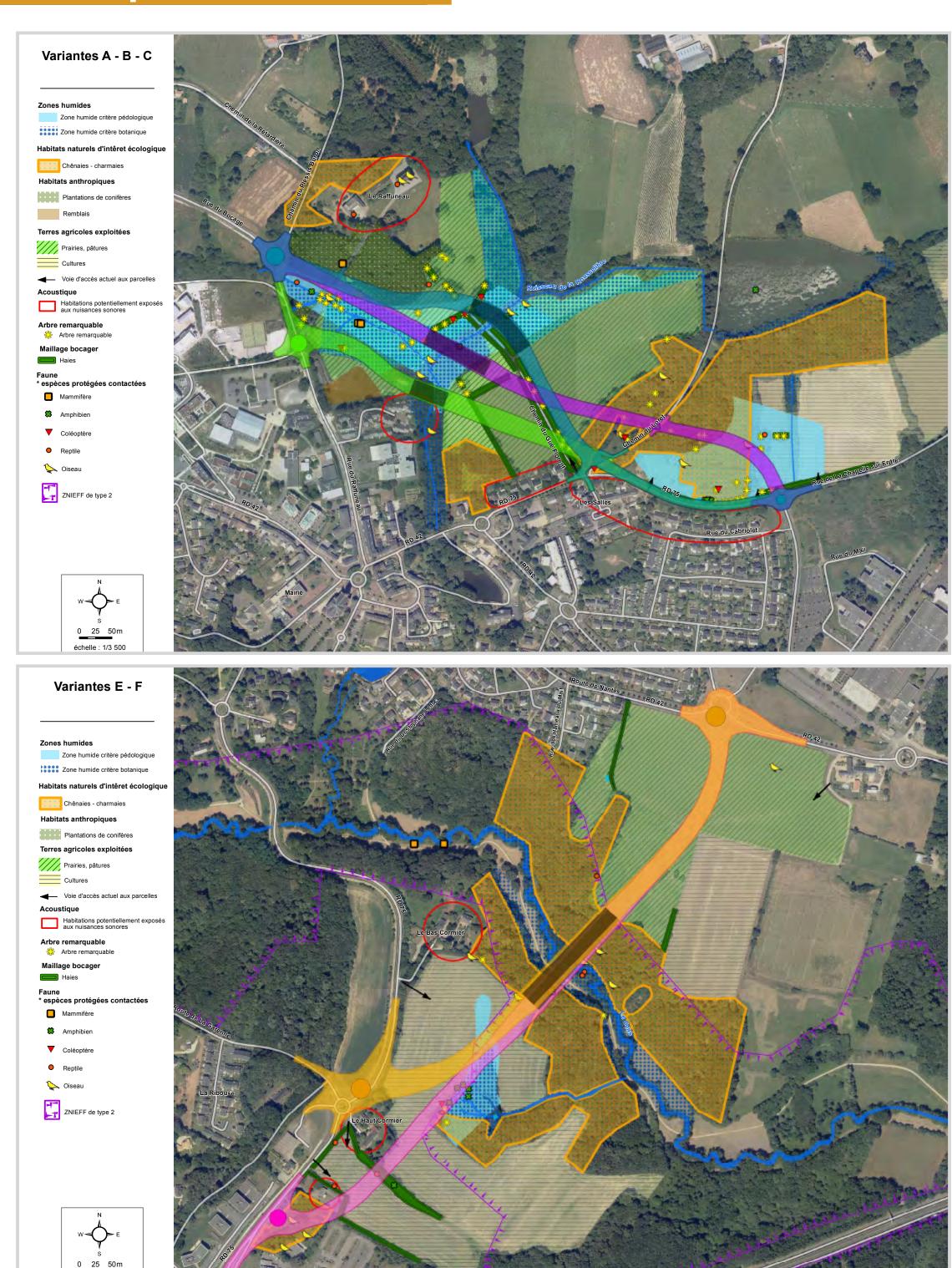
	Section nord			Section intermédiaire	Section sud-est	
Variantes	A	В	C	D	E	F
Circulation / déplacement Créer des conditions de performances satisfaisantes pour les véhicules et les vélos	+	+	+	+	+	++
Agriculture Limiter la perte de surface agricole utile et maintenir les activités agricoles en place (culture et pâturage)	+	-	+	+	+	-
Hydraulique Ne pas impacter les écoulements et la qualité des eaux de la vallée du Cens et de la Rousselière			-	+	+	+
Biodiversité Eviter ou réduire au maximum l'impact sur les zones humides, les habitats naturels et les espèces protégées			-	+	+	-
Acoustique Limiter l'impact sonore	-	+	-	+	+	-
Qualité de l'air Réduction de la pollution dans le centre bourg	+	+	+	+	+	+
Paysage Assurer une bonne insertion paysagère	+	-	+	+	+	-

d'insertion		-	+	++
Condition	Encore moins favorable	Peu favorable	Favorable	Encore plus favorable





Cartes comparatives des tracés



La section nord est celle qui présente le plus d'enjeux en termes d'insertion environnementale en raison de la proximité de plusieurs quartiers d'habitations et du complexe hydrographique et écologique de la Rousselière.

Coût estimatif d'opération

Le coût d'opération du contournement d'Orvault est estimé entre 20 et 30 millions d'euros.

Il comporte notamment la construction de deux ouvrages d'art importants pour le franchissement du Cens et du complexe hydrographique et écologique de la Rousselière.

Il intègre les mesures de réduction et de compensation d'impacts (protection anti-bruit, ouvrages hydrauliques, bassins de rétention des eaux pluviales, recréation de zones humides, replantation de haies, compensation agricole).

Calendrier prévisionnel

- > Printemps 2019 : concertation préalable
- > 2020 : étude d'avant projet et dépôt des dossiers réglementaires
- > 2021 : enquête publique
- > 2023 : acquisitions foncières et fin des études
- > 2024-2025 : travaux
- > Objectif de mise en service : 2025